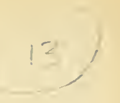
ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS



LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1910-1911

CINQUIÈME ANNÉE

1re SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 1 à 38





PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1910-1911

CINQUIÈME ANNÉE

1re SÉRIE

PROGRAMMES

COURS DE CONSTRUCTION (1909-1910)

PROJET DE CONSTRUCTION GÉNÉRALE

Un Petit Théâtre

Ce Théâtre serait supposé édifié dans une ville de second ordre; il serait destiné à la représentation de pièces n'exigeant pas des décors compliqués, telles que des comédies.

Il servirait aussi de salle de concert. La machinerie serait par suite très réduite; il n'y aurait qu'un seul dessous. Le cintre ne contiendrait qu'un gril, et un seul pont de service de chaque côté de la scène.

L'ouverture du rideau ne dépassera pas 9 mètres.

Du côté du public on devra trouver :

Un vestibule d'entrée avec deux bureaux de billets et le contrôle; deux escaliers au moins, larges et facilement accessibles; un foyer pour le public; enfin à chaque étage un ou deux vestiaires avec cabinets d'aisances.

La salle sera disposée pour contenir 700 à 800 personnes.

Du côté de la scène on trouvera :

Au rez-de-chaussée, un logement de concierge, un poste de pompiers, une entrée pour les décors; dans les étages, quelques loges d'artistes, des bureaux pour l'administration du théâtre, un foyer pour les acteurs ou les musiciens; un petit magasin de costumes et une pièce pour les accessoires.

Le terrain, rectangulaire et isolé de toutes parts, présenterait un côté en bordure de la place principale de la ville, deux autres côtés en bordure de voies importantes, et le côté opposé à la place, en bordure d'une petite rue d'isolement. La plus grande dimension du terrain ne dépassera pas 40 mètres.

D'une façon générale, toutes les parties du théâtre devront être construites en matériaux incombustibles.

Le vestibule du public sera voûté en maçonnerie.

Le métal employé pour les planchers et les fermes de comble sera l'acier doux. La nature de la couverture n'est pas déterminée.

Le sol résistant, constitué par de la glaise sèche, se trouverait à une profondeur de 1 m. 50 environ, en contre-bas du niveau du sous-sol.

On donnera :

Le plan des fondations et du sous-sol, par moitié, le plan du rez-de-chaussée, celui du premier étage et celui des toitures, à l'échelle de 0 m. 005 par mètre ;

Des parties les plus intéressantes des plans à l'échelle de 0 m. 02 par mètre ;

A l'échelle de 0 m. 01 par mètre : la façade principale, la façade latérale, la coupe parallèle à la façade principale ;

La coupe perpendiculaire à la façade à 0 m. 02 par mètre ;

Des détails de maçonnerie à 0 m. 05 par mètre ; de couverture, de serrurerie à 0 m. 10 ; de menuiserie à 0 m. 20.

Les épures de stabilité des voûtes du vestibule au moins à l'échelle de 0 m. 05 par mètre ;

Le résumé des calculs ayant servi à déterminer les dimensions des pièces principales de la construction.

Nota. — Les épures et calculs ne seront pas collés sur châssis, mais devront être présentés superposés sur un châssis unique.

Le rendu aura lieu le lundi 11 juillet avant 4 heures.

Paris, le 15 avril 1910. P. MONDUIT.

Prix JAY et Première Médaille : M. Georges BONNEL, élève de M. Lemaresquier. Pl. 1 à 11.

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 1910

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Radiateur

La répartition dans les diverses parties d'un édifice, au moyen de la vapeur ou de l'eau chaude, de la chaleur produite par un foyer unique présente de grands avantages comme sécurité, commodité et hygiène ; mais souvent les dispositions adoptées pour les appareils d'émission du calorique transporté, qu'ils soient apparents ou enveloppés, font regretter, au point de vue de la décoration, les cheminées ou les poêles créés pour accompagner ou pour envelopper les anciens foyers.

Il semble pourtant qu'il n'en peut être toujours ainsi et que des solutions artistiques satisfaisantes doivent répondre à des besoins nettement indiqués.

Le radiateur qu'il s'agit d'entourer et dont il convient d'approprier plutôt que de dissimuler complètement les dispositions techniques chauffera une grande antichambre. Il sera adossé à la muraille ou bien installé dans une niche de forme indéterminée ménagée dans l'épaisseur de la maçonnerie.

Les matériaux à employer pour décorer et encadrer les surfaces d'adossement et pour la constitution des enveloppes partielles sont les métaux, les granits, les marbres et les produits de la céramique.

Il convient de proscrire les matières pouvant être facilement détériorées par la chaleur ou par le dépôt des poussières mises en mouvement.

La hauteur de la salle, du sol au plafond ou au sommet de la voûte, n'excèdera pas 7 mètres ; c'est la seule mesure imposée.

On fera le plan et la coupe avec indication de la disposition des surfaces chauffantes à 0 m. 025 pour mètre et l'élévation au double.

Paris, le 23 septembre 1910. V. BLAVETTE.

Première Mention : M. LAPRADE, élève de M. Redon.. Pl. 12.
— — M. PAUTY, élève de M. Hulot...... Pl. 13.
— — M. TORD, élève de M. Pascal...... Pl. 14.

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU 24 SEPTEMBRE 1910

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Hôtel de Sous-Préfecture

Cet édifice, élevé à l'extrémité d'une promenade publique, aura son entrée principale vers cette promenade; le terrain occupé par les constructions, cours et jardins de l'hôtel n'excèdera pas 80 mètres sur 50.

L'ensemble comportera :

1° L'hôtel du sous-préfet;
2° Les services du Conseil d'arrondissement;
3° Les bureaux de la sous-préfecture.

L'hôtel du sous-préfet comprendra :

Au rez-de-chaussée :

Vestibule et antichambre;
Cabinet du sous-préfet;
Cabinet pour un secrétaire;
Bureau pour deux employés;
Un petit appartement de réception composé de deux salons, salle à manger, office, etc.;
Un escalier principal et un escalier de service, des water-closets.
Au premier étage :
L'habitation du sous-préfet et de sa famille.
Dans un deuxième étage pouvant être lambrissé, logement de domestiques.
Les cuisines et dépendances seront en soubassement.

Les services du Conseil d'arrondissement comprendront :

Au rez-de-chaussée :

Une entrée spéciale avec vestibule et vestiaire;
Une salle principale destinée aux séances du Conseil, aux adjudications et aux séances du Conseil de revision;
Un cabinet de président précédé d'un salon d'attente;
Un cabinet de secrétaire, un bureau pour quelques employés;
Un escalier spécial, des water-closets, urinoirs, etc.

Au premier étage :

Deux salles de commissions;
Une bibliothèque;
Une salle des archives.

Les bureaux de la sous-préfecture desservis par l'entrée principale seront répartis en deux étages correspondant, comme surface, aux locaux du Conseil d'arrondissement.

L'hôtel du sous-préfet sera en communication facile avec tous les locaux.

Deux pavillons : l'un pour le concierge, l'autre pour le jardinier, accompagneront l'entrée.

On fera le plan du rez-de-chaussée, l'élévation et la coupe à l'échelle de 0 m. 0025 pour mètre.

Paris, le 24 septembre 1910. V. BLAVETTE.

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU SAMEDI 16 JUILLET

A RENDRE LE SAMEDI 1er OCTOBRE

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Bourse de Commerce dans une Ville Maritime

Une Bourse de Commerce est, en principe, un abri où les commerçants se réunissent à certaines heures. Les affaires s'y traitent sur échantillons, soit directement entre vendeurs et acheteurs, soit par l'intermédiaire de courtiers.

L'édifice clair et spacieux, ouvert à tous, doit être facilement accessible de divers côtés.

La Bourse dont il s'agit sera édifiée sur une plate-forme recouvrant un soubassement voûté longeant un large quai desservant les bassins du port. Des magasins et des dépôts de marchandises seront établis dans les vides de ce soubassement.

Des perrons ou escaliers, des rampes ou des rues latérales en pente vers la mer feront communiquer le sol du quai avec celui de la plate-forme.

La grande salle de la Bourse, élevée de quelques marches au-dessus du sol de la plate-forme, sera largement ouverte vers le port.

Les services accessoires, accessibles tant de l'intérieur de cette grande salle que du dehors, comprendront :

Une salle de ventes aux enchères avec quelques bureaux ;

Un bureau de poste, télégraphe et téléphone ;

Un café avec buvette et quelques pièces de service ;

Environ quatre-vingts bureaux loués à des courtiers, à des agents d'assurances et de transports seront établis dans des étages ou entresols facilement accessibles par deux ou plusieurs escaliers ;

Un logement de concierge, quelques dépôts et des W.-C. compléteront ces services.

Des portiques ou abris reliés ou non avec le bâtiment pourront, en outre, être élevés sur la plate-forme.

Cet ensemble devra, par l'ampleur de sa conception, témoigner de la puissance commerciale de la cité.

La plus grande dimension de la surface occupée, sur la plate-forme, par les constructions de la Bourse proprement dite, n'excédera pas 100 mètres.

Les dimensions du terrain occupé par les substructions de la plate-forme, les rampes, perrons et escaliers n'excéderont pas 180 mètres sur 140.

La hauteur du soubassement est indéterminée.

On fera, pour les esquisses :

Le plan d'ensemble, au niveau de la grande salle de la Bourse, avec indication des terrasses, escaliers, perrons et rampes d'accès, l'élévation et la coupe, aussi de l'ensemble, à 0 m. 0015 pour mètre.

Pour le rendu :

Le même plan, la même coupe à 0 m.004 pour mètre, et l'élévation au double.

La construction sera soigneusement indiquée dans la coupe.

Paris, le 16 juillet 1910. V. BLAVETTE.

1re Médaille: M. MICHEL ROUX-SPITZ, élève de l'Ecole Régionale de Lyon........ Pl. 15 à 17.

Prix CAVEL et 1re Médaille: M. RAYMOND M. HOOD, élève de M. DUQUESNE. Pl. 18 à 20.

Prix CAVEL et 1re Seconde Médaille: M. DELAON, élève de M. LALOUX.......... Pl. 21 à 23.

1re Seconde Médaille: M. PRAQUIN, élève de M. DEFRASSE........ Pl. 24 à 26.

Des *1* Secondes **Médailles** ont été également accordées aux projets de MM. CHIROL, élève de M. PASCAL; RIDEAU, élève de M PAULIN, et VALLOIS, élève de M. D'ESPOUY.

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 7 OCTOBRE 1910

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours:

La Porte extérieure d'une Prison

Cette porte, unique ouverture faisant communiquer l'intérieur d'un grand établissement pénitentiaire avec le dehors, est surveillée par un concierge et défendue par un corps de garde établi au dedans. Elle donne accès dans une première cour autour de laquelle sont disposés les divers locaux affectés au service d'entrée; un chemin de ronde sépare habituellement les bâtiments abritant ces services de ceux destinés aux détenus.

L'ouverture aura une largeur de 4 mètres; elle sera fermée par une forte menuiserie en métal; un guichet sera pratiqué dans l'un des vantaux.

Les dimensions du motif architectural entourant cette ouverture sont indéterminées.

L'ensemble doit présenter un grand caractère de solidité et défier toute violence.

Tout détail de construction pouvant faciliter l'escalade doit être rigoureusement proscrit.

Un abri pour la sentinelle placée au dehors peut être pratiqué dans l'épaisseur de la construction.

On fera:

Le plan de la porte et de ses abords immédiats et la coupe à l'échelle de 0 m. 005 pour mètre;

L'élévation à 0 m. 02 pour mètre.

Paris, le 7 octobre 1910. V. BLAVETTE.

INSTITUT DE FRANCE — ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

CONCOURS DETOUCHE DIT DESTOUCHES, DELAGE ET ROUX, POUR L'ANNÉE 1910

PROGRAMME

Un Château au centre de la France
dans un site élevé, boisé et isolé de toutes parts

Au milieu de châtaigneraies est un plateau à peu près horizontal, légèrement dominé à l'Est par des éminences d'où s'échappent deux ruisseaux. Deux terrasses à angle droit sont tournées vers le Midi et l'Ouest. On propose d'y construire une grande habitation dont l'entrée sera au Nord.

Grand vestibule, accompagné de parloir, grand hall, grande salle à manger, grand salon, salle de billard, petit salon, constitueront le rez-de-chaussée avec un départ d'escalier intéressant. L'office, la cuisine, la salle des gens et diverses dépendances, lingerie, laverie, garde-manger, office, sont au même niveau avec une entrée secondaire et un escalier de service.

Au premier étage seront de vastes chambres à coucher et un certain nombre de pièces pour les enfants, les invités.

A un étage supérieur, d'autres chambres analogues, mais surtout un grand cabinet de travail-bibliothèque profitant des vues intéressantes indiquées ci-dessus.

Le terrain affecté au château ne dépassera pas, dans sa plus grande longueur, cinquante mètres.

A proximité, mais séparées de celui-ci, seront des dépendances dans lesquelles devront trouver place les écuries de maîtres: quatre boxes et autant de stalles, des écuries d'étrangers pour six ou huit chevaux, un abri couvert pour les automobiles, une vacherie avec laiterie pour six ou huit bêtes, des remises pour dix voitures, deux selleries, uee salle pour le nettoyage des

harnais et les engins de l'automobilisme, des porches, l'habitation du jardinier et du cocher, le tout combiné de façon pittoresque ou monumentale.

Aucune dimension n'est prescrite pour ces constructions qui devront laisser devant l'entrée du château une cour ou un vaste espace libre où tourneront aisément les voitures.

A proximité, à un plan inférieur, du côté du Midi, sera un vaste potager donnant une belle vue de premier plan ; un tennis.

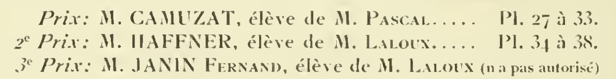
Le plan sera à l'échelle de 0m,0025 pour l'esquisse, avec l'amorce du plan du jardin, deux façades et une coupe à l'échelle de 0m,005.

Une partie intéressante de la façade au choix des concurrents à l'échelle de 0m,01.

Pour le rendu, plans d'ensemble du 1er étage et du rez-de-chaussée à 0m,01 ; deux façades et deux coupes à 0m,02.

Dépôt des esquisses à l'Ecole des Beaux-Arts le jeudi 17 février, entre 10 heures et 3 heures.

Les concurrents sont tenus de se faire inscrire aux bureaux du Secrétariat de l'Ecole des Beaux-Arts du 1er au 8 février, en produisant les pièces justifiant qu'ils remplissent les conditions du concours. *Cette inscription est de rigueur.*


Prix: M. CAMUZAT, élève de M. Pascal..... Pl. 27 à 33.
2e *Prix:* M. HAFFNER, élève de M. Laloux..... Pl. 34 à 38.
3e *Prix:* M. JANIN Fernand, élève de M. Laloux (n a pas autorisé)



A. VINCENT, 4, Rue des Beaux-Arts, PARIS

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1910-1911

CINQUIÈME ANNÉE

2e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 39 à 78





PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81



ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1910-1911

CINQUIÈME ANNÉE

2e SÉRIE

PROGRAMMES

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 12 OCTOBRE 1910

A RENDRE LE SAMEDI 22 OCTOBRE 1910

Le Professeur propose pour sujet du concours :

Une Grille en fer forgé à l'entrée d'une Cour du XVIe siècle à Salamanque

Le fer forgé ou battu et repoussé a eu de très nombreuses applications en Espagne et particulièrement du xve au xvie siècle. Il n'est pas une cathédrale, pas une église qui ne possède des clôtures de fer forgé dont quelques-unes, par exemple celles du chœur de la cathédrale de Tolède ou de la chapelle royale de la cathédrale de Grenade, sont de véritables monuments d'architecture.

Elles comportent des ordonnances dont les pilastres et les entablements ajourés forment l'ossature, encadrant des panneaux où s'intercalent des barreaux forgés.

Le fer fut utilisé aussi pour les ambons pris dans les clôtures (cathédrale de Tolède, de Zamora) pour des chaires (cathédrale et église San Pedro d'Avila). Mais ce sont surtout les clôtures des chœurs et des chapelles qui donnèrent lieu à de brillantes compositions exécutées avec souplesse et finesse comme il convient pour l'emploi du métal.

De belles grilles de ce genre, œuvres de transition du xve au xvie siècle ferment encore le chœur de la cathédrale de Leon, le chœur des chanoines de la cathédrale de Zamora, l'entrée du cloître de Ségovie ; les grilles du chœur et des chapelles de la cathédrale de Ségovie sont un peu postérieures, ne conservant comme grande décoration que des motifs de couronnement.

Pour celles-ci comme pour les grilles du chœur de l'église Saint-Ouen à Rouen, le fer forgé continue à former l'ossature dont le fer battu et repoussé rompt la monotonie en donnant par places des motifs saillants qui parent à la sécheresse des lignes verticales ou horizontales.

Le fer forgé fut aussi utilisé largement pour les constructions civiles : grilles de cours, portes à pentures ornées d'énormes clous, moucharabiehs en fer (maison de Las Conchas à Salamanque).

Il a paru utile de donner aux élèves, à l'aide de quelques croquis, une idée de ce que fut en Espagne le travail artistique du fer du xve au xvie siècle, c'est-à-dire à l'époque où il fut le plus en faveur, et de leur en faire faire une application au portail d'entrée de l'ancien

couvent qui, à Salamanque, fait face à la célèbre église de San Esteban. Le portail dans lequel serait comprise cette grille, a toutes les finesses d'une œuvre d'architecture française des premières années du XVIe siècle. Il y aurait lieu de prévoir un guichet dans la grille pour l'entrée des piétons.

L'esquisse serait faite à l'échelle du dessin géométral, c'est-à-dire à 0 m. 015 par mètre. Le rendu comprendrait un ensemble à 0 m. 03 par mètre avec un détail d'ornementation et d'assemblage du guichet et de sa poignée au 1/5e d'exécution.

Paris, le 12 octobre 1910. *Le Professeur*, LUCIEN MAGNE.

Première Seconde Médaille:	M. GRAPIN, élève de M. BERNIER	Pl. 39.
— — —	M. F.-H. HASKELL, élève de M. DEGLANE	Pl. 40.
— — —	M. HUGUES EDMOND, élève de M. HÉRAUD	Pl. 41.
— — —	M. MIRLAND, élève de M. LALOUX	Pl. 42.
— — —	M. SÉASSAL, élève de M. HÉRAUD	Pl. 43.

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 29 JUILLET 1910

A RENDRE LE SAMEDI 29 OCTOBRE

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Chambre de Tribunal Civil

Les Palais de justice se composent de plusieurs chambres et de dépendances plus ou moins étendues suivant l'importance des sièges judiciaires.

Une chambre forme un ensemble qui comprend la salle d'audiences et les divers locaux abritant les services placés sous l'autorité du président de cette chambre.

Les salles d'audiences peuvent être ouvertes directement sur les salles des pas perdus ou sur des vestibules communiquant avec celles-ci.

Le public entre généralement dans une salle d'audiences par une porte ouverte sur l'un des petits côtés, les magistrats par l'extrémité opposée, les avoués et les avocats par l'un des autres côtés.

L'ensemble des services de la chambre, objet du concours, comprendra :

1° La salle d'audiences, de 16 à 18 mètres de longueur sur 10 à 12 de largeur, éclairée d'un seul côté par de grandes fenêtres descendant à environ 2 mètres du sol. (L'éclairage du haut n'est pas admis).

Un tambour en menuiserie l'isolera de la salle des pas perdus ou du vestibule.

La distribution intérieure d'une salle d'audiences de tribunal civil comporte : au fond, le prétoire avec une grande table et trois ou cinq sièges pour les juges, le bureau du substitut, celui du greffier et, quelques degrés plus bas, les petites tables et les sièges des huissiers ; vers le milieu, la barre des avocats divisée en deux parties, les bancs pour le barreau, les intéressés, la presse, etc., et enfin, près de l'entrée, une enceinte où le public se tient debout.

2° Les dépendances se composeront :

D'une antichambre ouvrant aussi sur la salle des pas perdus ou sur le vestibule et dans laquelle se tiendront les garçons de service ;

D'un salon d'attente ;

Du cabinet du président ;

Du cabinet du substitut ;

De la chambre du conseil ou salle de délibération communiquant directement avec le prétoire ;

De vestiaires, lavabos, water-closets, etc.

Quelques autres dépendances seront établies dans un entresol supérieur.

Les magistrats auront accès dans ces services et dépendances par un escalier réservé venant d'un étage de soubassement dans lequel seront établis les bureaux du greffe.

Toutes ces dépendances, bien éclairées, seront en communication facile entre elles et avec la salle d'audiences par des circulations closes.

Pour la facilité de la composition, on supposera que la chambre dont il s'agit fait partie d'un palais de justice comprenant une salle d'assises et quatre chambres.

On fera, pour les esquisses :

Le plan à 0 m. 0025 pour mètre, la coupe transversale montrant le fond de la salle d'audiences, l'étage de soubassement et, s'il y a lieu, l'entresol et la coupe longitudinale montrant les fenêtres et les mêmes étages de service à 0 m. 005 pour mètre ;

Pour le rendu :

Le plan à 0 m. 01 pour mètre avec indication, dans chacune des pièces, de leur destination ; les mêmes coupes et le plan du plafond de la salle d'audiences à 0 m. 02 pour mètre.

La plus grande dimension du terrain occupé par la chambre et ses dépendances n'excédera pas 40 mètres.

La construction sera indiquée dans les coupes ; les plans seront pochés à l'encre dans l'esquisse et dans le rendu.

Paris, le 28 juillet 1910. V. BLAVETTE.

Première Mention : M. LE GAL, élève de l'Ecole Régionale de Rennes... Pl. 44, 45.
— — M. William PERRY, élève de M. Laloux............ Pl. 46, 47.
— — M. Raoul VILLALONGA, élève de M. Héraud....... Pl. 48, 49.

CONCOURS DE COMPOSITION DÉCORATIVE

DONT LE PROGRAMME EST DONNÉ PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR

CONCOURS DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 1910

Dans un vestibule d'une Faculté des sciences de 10 mètres de large et 10 de haut, la porte de gauche donne accès à un grand escalier, tandis que la paroi opposée laisse, entre la baie d'un couloir et la porte du concierge, un intervalle de 5 mètres de large et de 10 mètres de haut dont la décoration sévère doit emprunter ses motifs à l'Université et à la Ville qui concourent de moitié à l'érection de l'édifice. Armoiries, emblèmes, figures décoratives, plaques d'inscriptions, éléments empruntés à la vie municipale ou à la vie universitaire sont le point de départ de la décoration demandée pour laquelle l'échelle seule est indiquée : 4 centimètres pour mètre pour l'esquisse et 8 centimètres pour le rendu.

Il n'est pas demandé de rendre compte des portes.

1er Prix : M. JEANNIN, élève de M. Defrasse... Pl. 50.
2e Prix : M. HALLEY, élève de M. Héraud..... Pl. 52.
3e Prix : M. MAURICE, élève de M. Héraud.... Pl. 51.

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU JEUDI 3 NOVEMBRE 1910

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Gymnase

Cet établissement créé à proximité d'une grande ville, dans un site aéré, et sur un terrain sensiblement de niveau est destiné à la pratique des exercices d'adresse et de force.

Il se composera de bâtiments et de vastes espaces découverts aménagés pour les jeux et les exercices.

Batiments :

Vestibule ;

Salle d'attente et de conversation ;

Grande salle pour les exercices gymnastiques. Cette salle entourée d'une galerie sera disposée de manière qu'on y puisse réserver un grand espace pour les exercices d'ensemble et disposer, soit sur les côtés, soit à l'une de ses extrémités, les engins fixes: échelles, barres, trapèzes, etc.;

Une piscine couverte pour la natation;

Une salle d'escrime.

A proximité de ces trois salles et en communication directe avec elles, un ou plusieurs groupes de cabines. Ces cabines, au nombre d'environ 300, pourront être disposées dans deux ou trois petits étages;

Quelques cabinets pour les professeurs;

Un cabinet médical;

Quelques salles pour leçons particulières;

Cabinets d'aisances, urinoirs, etc.;

En soubassement: service de douches et d'hydrothérapie facilement accessible du dedans et du dehors;

Dépôts d'agrès, etc.;

Buffet-restaurant également accessible du dedans et du dehors et disposé de manière à servir de lieu de repos aux gymnastes et aux amateurs ne prenant pas part aux exercices.

ESPACES DÉCOUVERTS :

Esplanade pour les mouvements d'ensemble;

Pistes pour la bicyclette et les courses à pied;

Espaces pour les jeux de force et d'adresse.

Chacune de ces divisions aura ses abris avec dépendances nécessaires.

Des tribunes seront établies sur divers points; elles pourront faire partie du bâtiment principal ou être édifiées séparément: kiosques pour rafraîchissements, pavillons de concierges, jardiniers, etc.

Des allées et plantations relieront les divers locaux et espaces découverts.

Les pistes ou pelouses gazonnées seront aménagées pour être recouvertes d'eau et servir au patinage pendant l'hiver.

Le terrain faisant partie d'un parc sera clos par un saut de loup interrompu par plusieurs entrées fermées au moyen de grilles; il n'excèdera pas 600 mètres sur 450.

L'entrée principale sera établie à volonté, sur un grand ou sur un petit côté.

On fera: le plan d'ensemble à 0 m. 001 pour mètre, la coupe et l'élévation du bâtiment principal à 0 m. 002 pour mètre.

Paris, le 3 novembre 1910. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille: M. WILLIAM VAN ALEN, élève de M. LALOUX. .. Pl. 53.
— — — M. MIRLAND, élève de M. LALOUX............. Pl. 54.
— — — M. BOSSIS, élève de M. LALOUX................. Pl. 55.

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 5 OCTOBRE 1910

A RENDRE LE SAMEDI 26 NOVEMBRE

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours:

Une Ecole de Chimie

Cette école, créée à proximité d'un quartier industriel, ne recevra que des élèves externes; elle comprendra :

Un pavillon pour le concierge, l'économat et la comptabilité;

Un pavillon pour le secrétariat, le cabinet et l'appartement du directeur;

Les bâtiments d'enseignement théorique ;
Les bâtiments d'enseignement pratique.

L'enseignement théorique comprendra :

Un grand amphithéâtre pouvant recevoir 200 auditeurs ;
Deux salles de cours plus petites pour chacune 50 auditeurs ;
Une bibliothèque spéciale ;
Une ou deux salles de collections ;
Quelques laboratoires pour les professeurs.

L'amphithéâtre et chacune des salles de cours seront accompagnés d'un cabinet pour le professeur, d'un cabinet pour le préparateur et d'un laboratoire de préparation.

L'amphithéâtre sera construit et disposé de manière qu'on y puisse faire l'obscurité complète pendant le jour.

La bibliothèque, les salles de collections et les laboratoires des professeurs seront établis au premier étage.

L'enseignement pratique comprendra :

Trois grands laboratoires très clairs et bien aérés.

A chacun de ces laboratoires doivent être annexés :
Une cour avec abris vitrés pour les préparations en plein air ;
Un cabinet pour le chef des travaux pratiques ;
Deux ou trois pièces pour le préparateur, le surveillant, la verrerie ;
Une salle des balances ;
Une laverie ;
Une salle obscure pour la photographie ;
Un vestiaire.

L'ensemble formé par ces trois laboratoires sera réuni ou non au bâtiment de l'enseignement théorique. Il sera complété par un dépôt de produits et matières premières, par une pièce pour les expériences à haute température, par deux ou trois petits laboratoires de recherches particuliers.

Le terrain rectangulaire, isolé de trois côtés et limité au fond par un mur mitoyen, n'excédera pas 150 mètres en longueur et 100 mètres en largeur ; l'entrée principale sera établie sur le petit côté opposé au mur mitoyen.

On fera :

Pour les esquisses :
Le plan du rez-de-chaussée, l'élévation et la coupe à 0 m. 002 pour mètre ;

Pour le rendu :
Le même plan, la même coupe, le plan du premier étage du bâtiment de l'enseignement théorique à 0 m. 005 pour mètre et l'élévation de l'ensemble au double.

Paris, le 5 octobre 1910. V. BLAVETTE.

Première Médaille: M. TRÉVELAS, élève de MM. Scellier de Gisors & Bernier. Pl. 56 à 58.
— — M. LAURENTIN, élève de M. Redon........................ Pl. 59 à 61.
— — M. DERIGNAUCOURT, élève de M. Deglane.............. Pl. 62 à 64.
1re Seconde Médaille: M. MAURICE Robert, élève de M. Redon.................. Pl. 65 à 67.

Des *Premières Secondes Médailles* ont été également accordées aux projets de MM. BELLANGIER, élève de M. Deglane ; BERNARD Henri, élève de M. Hulot ; CANU, élève de M. Bernier ; DELAON et MARCO, élèves de M. Laloux, et HUGUES Edmond, élève de M. Heraud.

1re ET 2e CLASSES

CONCOURS POUR LE PRIX DE RECONNAISSANCE DES ARCHITECTES AMÉRICAINS

DU LUNDI 3 OCTOBRE 1910

A RENDRE LE SAMEDI 10 DÉCEMBRE 1910

La Commission des programmes propose comme sujet du concours :

Une Porte nautique et aéronautique pour la défense combinée des côtes

Les grandes puissances maritimes du monde se préoccupent, dès maintenant, d'assurer la défense et la protection de leurs côtes par le concours simultané de sous-marins et d'aéroplanes. Cette défense s'imposera notamment au droit de promontoires élevés et avancés dans la mer, dans le voisinage de grands ports, à l'embouchure de fleuves ou aux débouchés de grands canaux internationaux.

Dans ces conditions de programme, on se propose d'utiliser une baie profonde et un promontoire élevé l'abritant pour l'établissement d'une sorte de porte monumentale et fortifiée. Les deux niveaux ou plans principaux sont : 1° le niveau de la mer dont les profondeurs doivent servir aux plongées sous-marines ; 2° à 50 mètres environ au-dessus, le plateau des falaises du promontoire devant permettre le vol des aéroplanes dans l'espace.

La composition est laissée libre ainsi que les formes à adopter, mais les conditlons qui précèdent et qui suivent devront être remplies.

Le plan du niveau de la mer et de la baie convertie en port accessible aux sous-marins comportera l'outillage nécessaire pour le ravitaillement, les réparations et tout ce qu'exige un refuge destiné à une flottille d'environ 20 à 30 unités. Le plan du plateau des falaises sur lequel doivent évoluer les appareils d'aviation comportera les hangars, magasins et l'outillage nécessaire pour un ou deux aéronats de passage, mais surtout pour 20 ou 30 aéroplanes ; ces installations seront établies suivant une forme appropriée et précédées, du côté de la ville qui descend vers le fleuve, d'un casernement composé de deux groupes de bâtiments : l'un, pour le génie qui s'occupe de l'aviation ; l'autre, pour l'artillerie chargée de la défense. C'est dans l'intervalle de ces deux étages principaux adossés aux falaises que se trouveront les casemates et fortifications obligatoires.

On donnera :

Pour l'esquisse :

Le plan d'ensemble, accusant les deux niveaux principaux, à l'échelle de 0 m. 0025 et la vue de cet ensemble à l'échelle de 0 m. 005 ; le tout établi sur une feuille demi-grand aigle ;

En rendu :

Le plan d'ensemble précisant bien les deux niveaux principaux et les divers mouvements de terrain, à l'échelle de 0 m. 01. Ce plan d'ensemble tiendra dans une feuille double grand aigle ; et la vue d'ensemble, en géométral, à l'échelle de 0 m. 02. Cette vue ne dépassera pas un châssis quadruple grand aigle.

Une petite perspective pourra être présentée sur l'une de ces feuilles.

3 octobre 1910.

Prix: M. BOYER Marius, élève de M. Héraud........... Pl. 68 à 72.
Accessit: M. Albert LE MONNIER, élève de M. Héraud...... Pl. 73 à 78.
— M. CARLU, élève de M. Duquesne.
— M. DELAON, élève de M. Laloux.
— M. DELAITRE, élève de M. Deglane.

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1910-1911

CINQUIÈME ANNÉE

3e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 79 à 118





PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81



ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1910-1911

CINQUIÈME ANNÉE

3e SÉRIE

PROGRAMMES



1re CLASSE

CONCOURS GODEBŒUF

LE VENDREDI 2 DÉCEMBRE 1910, A RENDRE LE SAMEDI 17 DÉCEMBRE 1910

« *Le Concours Godebœuf consiste en l'étude développée comme pour l'exécution, avec détails et profils, d'une œuvre architecturale de nature spéciale, telle que serrurerie, plomberie, marbrerie, etc. . .* » (Extrait de la Fondation).

La Commission des programmes propose pour sujet du concours :

La Sortie d'un Chemin de Fer Métropolitain

Une station souterraine pourvue d'une boucle forme l'extrémité de la ligne spécialement affectée à l'arrivée des personnages officiels invités par un Chef d'Etat.

De locaux réservés à la réception immédiate se détache un escalier qui a son issue directe dans le jardin pour lequel il constitue un beau morceau décoratif. Il est couvert, flanqué à droite et à gauche de terrasses pour la musique, la garde, également couvertes, circonscrit de parties vitrées, protectrices, accusant bien spécialement une descente, mais composé des motifs les plus riches et des matériaux les plus somptueux.

La différence des deux niveaux est de 5 mètres : la plus grande dimension de la cage pouvant contenir aussi un ou deux ascenseurs ne dépassera pas 25 mètres. Toute autre dimension est indéterminée.

L'échelle de l'esquisse sera de 0 m. 005 pour le plan et la coupe, de 0 m. 01 pour la façade.

Celle du rendu, de 0 m. 01 pour le plan, dont on pourra ne donner que la moitié s'il est

symétrique, et pour la coupe, et de 0 m. 04 pour la façade. Des profils et détails à 0 m. 10 compléteront cet ensemble.

Ce 2 décembre 1910.

Prix (à titre étranger) *et 1re Médaille* (1er du classement) : M. D'AMATO, élève de M. Laloux. Pl. 79. 80.
Prix (à titre français) *et 1re Médaille :* M. CASTEL, élève de M. Bernier.............. Pl. 81. 82.

Première Médaille : M. DEBAT-PONSAN, élève de M. Laloux........... Pl. 83. 84.
— — M. GIRARDIN, élève de M. Paulin.................. Pl. 85. 86.

Première Seconde Médaille : M. ANSALONI, élève de M. Defrasse............... Pl. 87.
— — — M. BOSSIS, élève de M. Laloux...................... Pl. 88.
— — — M. DE LA BOUGLISE, élève de M. Marcel Lambert. Pl. 89.
— — — M. CAMUZAT, élève de M. Pascal............. ... Pl. 90.
— — — M. CASSAGNE, élève de M. Laloux .... Pl. 91.

Des *Premières Secondes Médailles* ont été également accordées aux projets de MM. BARBOTIN et William VAN ALEN, élèves de M. Laloux ; BONHOMME, élève de M. Héraud ; CHAURÈS, élève de M. Pascal ; DEVERAUX, GABRIEL Albert et VAUDRY Fernand, élèves de M. Paulin ; GÈLIS Paul, élève de M. Marcel Lambert.

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU SAMEDI 5 NOVEMBRE 1910

A RENDRE LE VENDREDI 30 DÉCEMBRE

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Bâtiment d'Ecurie avec Manège

Ce bâtiment situé en bordure d'un champ d'entraînement dépendant de la résidence d'un riche amateur est destiné à loger 30 ou 40 chevaux de luxe répartis en deux écuries et à servir à l'exercice à couvert pendant les périodes de mauvais temps.

Chaque cheval occupera un boxe d'environ 12 mètres de superficie.

Le manège sera en communication directe avec les écuries ; une tribune confortable et d'accès facile sera installée à l'une de ses extrémités.

Dans la ou les cours situées à l'opposé du champ d'entraînement seront établis des bassins ou abreuvoirs et des abris couverts pour le pansage.

Des greniers facilement accessibles du dehors et du dedans seront aménagés au-dessus des écuries avec lesquelles ils communiqueront, en outre, par des trémies.

Les écuries peuvent comprendre deux rangs de boxes séparés par un passage de 4 mètres environ de largeur.

Les séparations des boxes n'excèdent pas 3 mètres de hauteur.

Les parties basses des parois des manèges sont généralement garnies d'un lambris légèrement incliné en frises de bois dur.

Les écuries doivent être soigneusement préservées de l'humidité ; leur aération doit être facile ; il convient que les appuis des fenêtres les éclairant soient élevés.

La plus grande dimension du terrain occupé par les constructions n'excèdera pas 100 mètres.

On fera :

Pour les esquisses : le plan, la coupe et l'élévation vers le champ d'entraînement à l'échelle de 0 m. 002 pour mètre ;

Pour le rendu : le plan et la coupe à 0 m. 005 pour mètre, et l'élévation au double.

Paris, le 5 novembre 1910. V. BLAVETTE.

Première Mention : M. MALACHOWSKI, élève de MM. Laffillée et Defrasse. Pl. 92 à 94.
— M. Raoul VILLALONGA, élève de M. Héraud.............. Pl. 95 à 97.

1re & 2e CLASSES

CONCOURS Ed. LABARRE

DU LUNDI 9 JANVIER, A RENDRE LE JEUDI 12 JANVIER 1911, AVANT MIDI

Le Concours Ed. Labarre consiste en une grande composition sur esquisse. (Extrait de la Fondation).

La Commission des programmes propose comme sujet du concours :

Une Station d'Immigrants

Dans la rade d'un grand port d'un pays de colonisation où affluent les immigrants, une île dont la plus grande dimension n'excèdera pas 300 mètres a été consacrée à la réception des arrivants avec les précautions ordonnées par la loi.

Un vaste bassin permet aux grands chalands d'accoster et de déposer un personnel nombreux sur une large plate-forme devant la grande entrée de l'édifice principal.

Le groupe des constructions consiste, en outre de celui-ci, en un bâtiment du restaurant et de la cuisine, une lingerie et blanchisserie, une usine, un hôpital isolé autant que possible, une habitation pour les médecins, le tout relié par des galeries et de petits moyens de transport.

Le bâtiment principal consiste en une grande salle dont le soubassement abrite les bagages, et le rez-de-chaussée les immigrants qui y sont examinés, triés, et sur le sort desquels les décisions sont prises. Des galeries la pourtournent à un étage supérieur, ouvrant sur quelques dortoirs pour y conserver certains immigrants la nuit.

Les ailes de ce bâtiment principal sont réservées aux bureaux de l'Administration et aux pièces relevant de départements spéciaux, telles que chambres de toilette, salles de détention, bureaux d'informations, salles d'attente pour les amis des immigrants, bureaux de distribution de billets de chemin de fer, bureaux télégraphiques, etc.

L'administration comporte des pièces pour conserver renseignements et archives, les salles de consultation des docteurs, celles des ingénieurs et mécaniciens et les bureaux des commissaires-priseurs en douane ainsi que les locaux nécessaires aux forces de police et aux douaniers.

L'échelle du plan, d'une façade et d'une coupe sera de 0 m. 0025 pour mètre.

Ce 12 janvier 1911.

Prix (au titre étranger): M. KAHN Ely Jacques, élève de M. Redon. .... Pl. 98.
Prix (au titre français) : M. VALENSI Victor, élève de M. Redon.......................... Pl. 99.

Mention:	M. BARBOTIN Jacques, élève de M. Laloux	Pl. 100.
—	M. EXPERT Roger, élève de M. Redon	Pl. 101.
—	M. GUÉNOT Georges, élève de M. Defrasse	Pl. 102.
—	M. LAPRADE Albert, élève de M. Redon	Pl. 103.
—	M. LE MONNIER Albert, élève de M. Héraud	Pl. 104.
—	M. MARTINEAU Maurice-Charles, élève de M. Pascal	Pl. 105.
—	M. MIGEON, élève de M. Marcel Lambert	Pl. 106.

Des *Mentions* ont été également accordées aux projets de MM. ASTRUC, élève de M. Redon; AUBERT, GÉLIS Paul, MAHOT, élèves de M. Marcel Lambert; PAVOT, élève de M. Laloux; PETIT, élève de M. Deglane, et SÉASSAL, élève de M. Héraud.

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 1910

A RENDRE LE SAMEDI 28 JANVIER 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Gare de Passage

Cette gare située sur la limite d'une ville importante, à l'extrémité d'une place publique, entre deux larges voies faisant communiquer la ville avec l'un de ses faubourgs, sera établie dans les conditions suivantes :

Les quatre voies ferrées qu'elle desservira, constituant deux lignes importantes en contact sur ce point, passent à 8 mètres au-dessus du sol de la voie publique ;

Elle n'est accessible aux voyageurs que du côté de la ville ;

Les voyageurs et les agents quelconques du service ne devront, en aucun cas, traverser les voies ferrées au niveau de celles-ci ;

Des quais spacieux seront établis pour les voyageurs et d'autres pour le chargement et le déchargement des bagages. Ces quais seront couverts ; ceux destinés aux voyageurs seront de largeur suffisante pour recevoir de légers abris fermés ainsi que les quelques dépendances nécessaires ;

Les voies ferrées seront découvertes ;

Les locaux de service seront établis partie au-dessous du quai le plus éloigné, partie au même niveau que celui-ci ; ils pourront être desservis par une cour particulière desservant aussi d'autres bâtiments d'exploitation ;

Des locaux pour la poste et pour les messageries seront aménagés sous d'autres parties des voies et pourvus de communications spéciales avec celles-ci.

La gare proprement dite, objet du concours, comprendra :

Une grande salle des pas-perdus précédée ou non de portiques et autour de laquelle seront établis les guichets de distribution des billets, les bureaux divers : chef de gare et sous-chefs, renseignements, abonnements, télégraphe, téléphone, etc. ;

Deux ouvertures principales, pourvues latéralement de descentes à couvert, indiqueront l'une l'arrivée, l'autre le départ ;

Un buffet-restaurant avec ses diverses dépendances ;

Deux larges galeries, l'une pour l'arrivée, l'autre pour le départ, et conduisant aux escaliers desservant les quais à voyageurs ; les bureaux d'enregistrement au départ et de livraison des bagages à l'arrivée seront établis sur ces galeries ;

Un hall inaccessible au public, destiné à la manutention des bagages et en communication directe par une galerie spéciale avec les escaliers et les monte-charges desservant les quais à bagages ;

Deux bureaux de consigne : l'un au départ, l'autre à l'arrivée ;

Des cabinets de toilette, lavabos, water-closets, urinoirs, établis au dedans et au dehors compléteront cet ensemble.

Les logements du chef et des sous-chefs de gare, ceux de quelques employés subalternes, les bureaux de la comptabilité seront établis dans des étages ou entresols.

Les caves du buffet, les appareils de chauffage, etc., seront installés en sous-sol.

La plus grande dimension du terrain occupé par la gare proprement dite n'excèdera pas 120 mètres parallèlement aux voies ferrées et 80 mètres perpendiculairement à celles-ci.

On fera :

Pour les esquisses : le plan de la gare avec amorces des galeries de communication avec les quais et des dépendances souterraines, une coupe perpendiculaire aux voies ferrées et l'élévation parallèle à celles-ci à l'échelle de 0 m. 002 pour mètre ;

Pour le rendu : un plan de masse des accès, des divers bâtiments et des quais à 0 m. 0015 pour mètre, les mêmes plan et coupe de la gare à 0 m. 004 pour mètre et la même élévation au double.

La construction sera indiquée dans la coupe.

Paris, le 30 novembre 1910. V. BLAVETTE.

Première	*Seconde*	*Médaille :*	M. BOYER Marius, élève de M. Héraud.	Pl. 107 à 109.
—	—	—	M. BRAY, élève de M. Pascal..........	Pl. 110 à 112.
—	—	—	M. GUÉRIN Eugène, élève de M. Pascal.	Pl. 113 à 115.
—	—	—	M. GUINDEZ, élève de M. Deglane....	Pl. 116 à 118.

Des *Premières Secondes Médailles* ont été également accordées aux projets de MM. BERNADAC, élève de M. Pascal ; HUGUES Edmond, élève de M. Héraud ; MAGUILLAT, élève de M. Redon, et PELLETIER Paul-Felix, élève de MM. Daumet et Jaussely.



A. VINCENT, 4, Rue des Beaux-Arts, PARIS

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1910-1911

CINQUIÈME ANNÉE

4e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 119 à 157





PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1910-1911

CINQUIÈME ANNÉE

4e SÉRIE

PROGRAMMES

SECTIONS DE PEINTURE, DE SCULPTURE ET D'ARCHITECTURE

CONCOURS DE COMPOSITION DÉCORATIVE

DONT LE PROGRAMME EST DONNÉ PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR

CONCOURS DU JEUDI 2 FÉVRIER 1911

Une Cheminée monumentale pour le grand Salon d'Honneur du Ministère des Beaux-Arts

Cette cheminée en saillie sur le mur du grand salon aurait comme dimensions 3 mètres de largeur et 6 mètres de hauteur.

La partie haute ou coffre aurait une saillie d'environ 80 centimètres.

Le panneau principal ornant cette cheminée pourrait être soit un tableau soit un bas-relief. Les peintures, sculptures et attributs symboliseraient les beaux-arts.

Cette cheminée serait construite en marbres et bronzes.

Les maquettes et dessins seront exécutés au dixième; les esquisses à la moitié du rendu.

Premier Prix: M. SÉASSAL, élève de M. Héraud.......... Pl. 119.
Deuxième Prix: M. LEBOUT Robert, élève de M. Deglane.. Pl. 120.
Troisième Prix: M. CLOZIER, élève de M. Defrasse.

1re CLASSE

CONCOURS D'ORNEMENT ET D'AJUSTEMENT

DU SAMEDI 6 FÉVRIER 1911 — A RENDRE LE SAMEDI 11

PRIX DE LA FONDATION ROUGEVIN

La Commission des programmes propose pour sujet du concours:

L'extrémité d'une Salle des Fêtes dans le Palais d'un Chef d'Etat

Cette salle, en communication avec les pièces principales des appartements de réception, serait éclairée sur l'un de ses grands côtés.

A l'une des extrémités, à 6 m. 50 au-dessus du sol, serait une vaste loggia, située au même niveau que d'autres appartements, destinée à recevoir des invités.

La largeur de la salle, entre murs, serait de 15 mètres.

Aucune obligation n'est imposée pour la disposition générale de la salle, la décoration, les communications avec les autres parties du palais.

On fera pour les esquisses une coupe transversale de la salle, avec arrachements, regardant la loggia comprenant la totalité de la paroi, à l'échelle de 0 m. 0075. Le plan à 0 m. 0025.

Pour le rendu, la coupe sera à 0 m. 03 pour mètre; le plan à 0 m. 005.

Paris, le 6 février 1911.

PRIX et Première Médaille:	M. HAFFNER, élève de M. Laloux........	Pl. 121, 122.
Deuxième Prix et Première Médaille:	M. DUPRÉ Michel, élève de M. Bernier...	Pl. 123, 124.
Première Médaille:	M. DEBAT-PONSAN, élève de M. Laloux.	Pl. 125, 126.
Première Seconde Médaille	M. ARAGON, élève de M. Redon..........	Pl. 127.
— — —	M. MIRLAND, élève de M. Laloux.........	Pl. 128.
— — —	M. SÉASSAL, élève de M. Héraud........	Pl. 129.
— — —	M. SOLOTAREFF, élève de M. Pascal....	Pl. 130.

Des *Premières Secondes Médailles* ont été également accordées aux projets de MM. BARRÉ René, élève de MM. Daumet, Esquié & Jaussely; BERTRAND Lazare, CASTEL, DUMAIL et TOURNON, élèves de M. Bernier; CAMUZAT, élève de M. Pascal; LAPRADE, élève de M. Redon; OUDIN, élève de M. Paulin, et ROUSSEL, élève de M. Laloux.

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU JEUDI 5 JANVIER 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours:

Un Hôpital général

Cet établissement occupera un terrain isolé, sensiblement de niveau, mesurant 600 mètres sur 400.

L'entrée principale sera établie sur l'un des grands côtés du rectangle ; ce côté fait face à l'est.

L'ensemble comprendra :

Un bâtiment d'administration servant d'entrée à l'établissement et comprenant, au rez-de-chaussée, le logement du concierge, les services de visite et d'admission, les services de la sortie, les bureaux de l'administration, etc,, et, au premier étage, une salle d'assemblée et et quelques pièces pour les médecins, une bibliothèque, des logements de fonctionnaires et d'agents subalternes ;

Deux habitations formant hôtels particuliers pour le médecin directeur et pour le principal agent administratif ;

Quatre pavillons pour la gynécologie ;

Quatre pavillons d'accouchements ;

Quatre pavillons pour les maladies externes des hommes ;

Quatre pavillons pour les maladies externes des femmes ;

Huit pavillons pour les maladies internes des hommes ;

Huit pavillons pour les maladies internes des femmes ;

Cinq pavillons dont un d'observation pour les contagieux hommes et femmes.

Tous ces pavillons pourront être groupés suivant les divisions ci-dessus ;

Deux pavillons complètement isolés pour les syphilitiques, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes ;

Un pavillon pour les agités ;

Un bâtiment pour les opérations comprenant plusieurs salles parfaitement éclairées dont une en amphithéâtre et divers laboratoires, des salles de préparation pour les malades et des salles de repos pour les opérés ;

Un bâtiment pour les bains divers : vapeur, douches, air chaud, bains de boue, lits d'eau, etc. ;

Un groupe de bâtiments pour la cuisine générale et ses annexes, la buanderie et les ateliers de confection et de réparation, une salle des générateurs et une salle des machines avec réservoir élevé sur un pylône en maçonnerie, quelques logements d'employés et d'ouvriers ;

il convient que ces services généraux soient établis à la moindre distance possible des pavillons des malades ;

Un gymnase comprenant deux salles principales et deux plus petites ;

Une grande salle et deux plus petites pour les cérémonies religieuses ;

Le service des morts avec salle d'autopsie et laboratoires ; quelques petits bâtiments pour les animaux soumis aux expériences ;

Une petite usine de désinfection.

Les bâtiments et groupes de bâtiments seront entourés de pelouses et de jardins pour la promenade et le repos ; ils seront reliés par des allées plantées.

Les pavillons des malades, toujours parfaitement séparés les uns des autres, auront leurs longs côtés faisant, autant que possible, face à l'est et l'ouest ; ils comprendront, au rez-de-chaussée, un vestibule, deux salles disposées pour recevoir chacune vingt lits, quatre chambres d'isolement, le cabinet du médecin, une petite cuisine pour la conservation et la distribution des aliments, une laverie, deux cabinets de bains, vestiaires, lavabos et water-closets, et, dans un premier étage, quelques chambres d'infirmiers ou d'infirmières. Chaque pavillon occupera, en longueur, environ 90 mètres.

Tous les services de distribution des vivres, linges, médicaments, vapeur, etc., se feront par des galeries souterraines.

On fera : le plan du rez-de-chaussée, l'élévation vers l'entrée et la coupe perpendiculaire à cette élévation à 0 m. 00125 pour mètre.

Paris, le 5 janvier 1911. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille : M. MIRLAND, élève de M. Laloux. Pl. 131.
— — — M. BOSSIS, élève de M. Laloux.. Pl. 132.

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU SAMEDI 7 JANVIER 1911

A RENDRE LE SAMEDI 25 FÉVRIER

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Le Pavillon des opérations dans un grand Hôpital

Ce pavillon, complètement isolé des autres bâtiments et entouré de plantations, comprendra :

Dans un rez-de-chaussée élevé de quelques marches au-dessus du sol :

Un vestibule accessible du dehors par une rampe douce praticable aux brancards à roues ;

Une salle d'attente avec deux cabines de bains ;

Une salle de consultations ;

Le cabinet du chirurgien avec antichambre et bureau particuliers, cabinet de toilette et water-closets ;

Un cabinet pour les internes, avec vestiaire ;

Une salle pour les instruments ;

Une chambre pour les appareils de stérilisation ;

Une chambre d'anesthésie ;

Une petite salle d'opérations ;

Une grande salle d'opérations.

Au premier étage :

Un laboratoire de bactériologie ;

Deux chambres d'étude pour les internes ;

Deux salles pour la préparation, la stérilisation et la conservation des bandes de pansement ;

Une petite bibliothèque et un petit musée.

Les appareils de chauffage, de ventilation, deux cabinets de bains pour le personnel, des lavabos, water-closets, etc., seront installés en sous-sol.

La petite salle d'opérations bien que devant être largement éclairée peut recevoir le jour d'un seul côté.

La grande salle d'opérations de 80 à 100 mètres de superficie, avec quelques banquettes formant amphithéâtre, sera éclairée sur trois côtés et par le plafond ; les baies seront munies d'écrans opaques permettant de prendre, à volonté, la lumière de tel ou tel côté ou d'obtenir, pendant le jour, l'obscurité complète afin d'opérer avec la lumière électrique.

La plus grande dimension du terrain occupé par les constructions n'excèdera pas 40 mètres.

On fera :

Pour les esquisses : le plan du rez-de-chaussée, celui du premier étage, la coupe et l'élévation à 0 m. 0025 pour mètre ;

Pour le rendu : les mêmes plans à 0 m. 005 pour mètre ; la coupe et l'élévation au double.

Paris, le 7 Janvier 1911. V. BLAVETTE.

Première Mention : M. DAUPHIN Emile, élève de M. Dauphin........... Pl. 133, 134.
— M. MEUNIER, élève de M. Paulin.................... Pl. 135, 136.
— M. PREY, élève de MM. Daumet & Jaussely.... ..... Pl. 137, 138.

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 3 FÉVRIER 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Mont-de-Piété.

Les monts-de-piété prêtent de l'argent sur gages ; ils conservent les objets acceptés en nantissement et ne procèdent à leur vente que s'ils ne sont pas retirés en temps voulu.

L'établissement projeté sera construit dans une ville importante.

Il comprendra, au rez-de-chaussée, les services publics, dans un entresol partiel, les bureaux de la comptabilité et dans deux étages supérieurs les magasins.

Les services publics sont les suivants :
La salle des engagements ;
Divers bureaux pour renseignements, renouvellements, etc. ;
La salle des dégagements ;
La salle des ventes.

Les dépendances non publiques de ces services sont :

Pour la salle des engagements, les bureaux de l'expertise comprenant trois ou quatre pièces bien éclairées ;

Pour les dégagements, les bureaux des oppositions ;

Pour la salle des ventes, deux dépôts, l'un pour les objets à vendre, l'autre pour ceux vendus non enlevés immédiatement et quelques bureaux.

Des entrées séparées avec chacune un porche ou vestibule desserviront : l'une les services des engagements, les bureaux de renseignements et de renouvellements, les services des engagements et l'autre la salle des ventes.

Une cour ou hall facilement accessible aux voitures permettra le chargement et le déchargement à couvert des objets encombrants ; il communiquera avec les principaux services.

Deux escaliers, au moins, un ascenseur et un ou deux monte-charges convenablement disposés établiront des communications faciles entre les divers étages.

Une ou deux loges de concierges, un poste de police, un poste de pompiers, des water-closets et des urinoirs compléteront l'ensemble.

Le terrain isolé de tous côtés n'excèdera pas 75 mètres sur 50 ; les entrées seront disposées à volonté.

On fera :

Le plan du rez-de-chaussée, l'élévation principale et une coupe perpendiculaire à cette élévation à 0 m. 004 pour mètre.

Le plan sera poché.

Paris, le 3 février 1911. V. BLAVETTE.

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME — ARCHITECTURE

PREMIER ESSAI

PROGRAMME DU 14 MARS 1911

Le Pavillon central d'un Palais de l'Institut

Ce Pavillon comprendrait au rez-de-chaussée, un grand vestibule donnant accès du centre à la grande salle des séances, couverte en coupole.

A droite et à gauche, des escaliers secondaires conduiraient aux tribunes dont une servirait à l'orchestre.

La largeur de ce pavillon serait de 30 mètres extérieurement, les escaliers pouvant être en dehors.

La plus grande dimension intérieure de la grande salle, non compris les tribunes, serait de 20 mètres.

Le dôme devrait, extérieurement, former au-dessus du pavillon, une élégante et riche silhouette.

On fera :

Le plan et la coupe à l'échelle de 0 m. 005 ;

La façade du pavillon et du dôme, avec arrachements, à l'échelle de 0 m. 015.

Sont admis à monter aux 24 heures (2e essai) :

MM. BRIDAULT, élève de M. Hulot .... Pl. 139.
CARLU, élève de M. Duquesne .... Pl. 140.
COURRÈGES, élève de M. Bernier .... Pl. 141.
FERRAN Albert, élève de M. Laloux .... Pl. 142.
FILLOL, élève de M. Umbdenstock .... Pl. 143.
HALLEY, élève de M. Héraud .... Pl. 144.
LADMIRAL, élève de M. Paulin .... Pl. 145.
MAILLARD Camille, élève de M. Laloux .... Pl. 146.
MELENDÈS, élève de M. Laloux .... Pl. 147.
PERSEVAL, élève de M. Jaussely .... Pl. 148.

MM. ANSALONI, élève de M. Defrasse.
JANKOWSKI, élève de M. Defrasse.
BITTERLIN, élève de M. Redon.
DELAITRE, élève de M. Deglane.
DERIGNAUCOURT, élève de M. Deglane.

MM. DUPRÉ Michel, élève de M. Bernier.
ROSLIN, élève de M. Bernier.
TEYSSANDIER, élève de M. Bernier.
HENNEQUET, élève de M. Paulin.
RIGOLET, élève de M. Jaussely.

Sont montés comme supplémentaires :

MM. ARAGON, élève de M. Redon.
MALIFAUD, élève de M. Deglane.
BRAY, élève de M. Pascal.

MM. SÉASSAL, élève de M. Héraud.
BERTRAND Lazare, élève de M. Bernier.
VALENSI Marcel, élève de M. Bernier.

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME — ARCHITECTURE

DEUXIÈME ESSAI

PROGRAMME DU 17 MARS 1911

Une Ecole Professionnelle d'Apprentis dans une grande ville

Cet établissement spécialement destiné à former des ouvriers de diverses catégories se rapportant à l'industrie du Bâtiment, s'étendrait sur un vaste terrain isolé de toute part.

Il comporterait huit divisions répondant aux professions suivantes : charpentiers, serruriers, menuisiers, ferblantiers, bronziers, tailleurs de pierres, stucateurs mosaïstes, sculpteurs ornemanistes et tourneurs sur bois.

Chacun des groupes comporterait trois ateliers pour recevoir vingt élèves, soit soixante en tout, avec deux contre-maîtres par salle, ayant chacun, en outre de leur place de travail, une petite pièce servant de bureau.

Un vestiaire-lavabo correspondrait à chaque groupe, avec autant d'armoires particulières. Des urinoirs et des cabinets d'aisances.

Quatre grandes salles ou hangars pour le tracé des épures correspondraient à celles des professions pour lesquelles l'expérience en démontre la nécessité, elles seraient à proximité des groupements ci-dessus indiqués. Des bains-douches les desserviraient.

Des magasins et entrepôts spéciaux pour les matériaux et les matières premières seraient dans le voisinage des ateliers.

Services Généraux

Une grande salle de réunion permettrait de donner des concerts, des fêtes, de convoquer à des distributions de prix et récompenses tous les élèves, leurs parents, les représentants de la Municipalité ; huit salles de cours qui peuvent être de formes différentes, chacune pour soixante élèves et des apprentis venus du dehors.

De grands vestibules proportionnés à ces locaux, reliés par des passages couverts, constitueraient, avec une grande galerie des modèles et échantillons, sorte de Musée de la Construction, la partie commune à tous les élèves.

Le public pourrait accéder à un grand magasin de vente pour les objets fabriqués dans l'Etablissement, dans le voisinage d'un ensemble de bureaux nécessaires à l'Administration, d'une caisse et aussi de salles de réunion pour le Conseil d'administration de l'Ecole avec bureaux pour l'économe-gérant.

D'importance à peu près égale au corps de bâtiment comprenant ces services serait l'habitation du directeur permettant des réceptions en proportion avec sa fonction, et le logement d'un certain nombre de fonctionnaires et surveillants que nécessiterait l'agglomération d'environ cinq cents enfants.

Une usine centrale avec accès facile de combustible, matériaux, etc., donnerait la force motrice, la lumière électrique et le chauffage à tous les locaux de l'Etablissement.

Le terrain isolé ne dépasserait pas 300 mètres dans sa plus grande dimension.

L'échelle du plan, de la façade et de la coupe serait de 0.002 m/m.

Plus grande dimension de la feuille : *1 m.45 × 1 m.05.*

Les dix logistes pour 1910, sont :

MM. MADELINE, élève de M. Deglane.
TOURNON, élève de MM. Scellier de Gisors & Bernier...... Pl. 149.
CHAURÈS, élève de M. Pascal.......................... Pl. 150.
JAPY, élève de M. Pascal.............................. Pl. 151.
DURAND Maurice, élève de M. Deglane.................. Pl. 152.
HENNEQUET, élève de M. Paulin......................... Pl. 153.
MIRLAND, élève de M. Laloux........................... Pl. 154.
BRIÈRE, élève de M. Héraud............................ Pl. 155.
GIRARDIN, élève de M. Paulin.......................... Pl. 156.
TEYSSANDIER, élève de M. Bernier...................... Pl. 157.

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME — ARCHITECTURE

CONCOURS DÉFINITIF

PROGRAMME DU 21 MARS 1911

Un Monument à la Gloire de l'Indépendance d'un grand Pays

Ce Monument serait situé dans une promenade publique d'une ville capitale. Il présenterait un caractère monumental en rapport avec les faits historiques dont il perpétuerait le souvenir. Indépendamment des dispositions architecturales, on ferait entrer dans sa composition des groupes allégoriques ainsi que des bas-reliefs et des inscriptions relatant les principaux épisodes ayant précédé ou suivi la déclaration de l'indépendance. Puis accompagnant le motif principal on disposerait des arrangements décoratifs, des portiques monumentaux avec musée de souvenirs historiques, des statues de grands hommes, écrivains, généraux, législateurs, etc., ayant le plus coopéré à l'affranchissement de leur pays. Des bassins avec effet d'eau contribueraient à la décoration générale et à l'agrément des promeneurs.

Le terrain attribué à l'ensemble de la composition serait situé sur un point culminant de la promenade et n'excèderait pas, dans sa plus grande dimension, 250 mètres. Des avenues, et boulevards déboucheraient sur cet emplacement.

On fera pour les esquisses :

Le plan à l'échelle de 0.0025 rendant compte, par arrachement, de la promenade publique.

Une élévation principale, une élévation latérale et une coupe à l'échelle de 0.005 pour mètre.

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1910-1911

CINQUIÈME ANNÉE

5e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 158 à 197





PARIS
AUGUSTE VINCENT
4, Rue des Beaux-Arts, 4
Téléphone 814-81

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1910-1911

CINQUIÈME ANNÉE

5ᵉ SÉRIE

PROGRAMMES

CONCOURS ACHILLE LECLÈRE — 1911

Décoration d'une Place publique dans une Ville de premier ordre

On propose, comme sujet du concours, la décoration du terre-plein d'une place située au centre d'une ville capitale. Deux avenues de 40 mètres de largeur, bordées de maisons monumentales, longeraient les petits côtés de la place, un vaste édifice occuperait l'un des grands côtés, le deuxième serait percé dans l'axe d'une avenue de 60 mètres de largeur avec, à droite et à gauche, des constructions monumentales. Une ou plusieurs fontaines, des groupes, des statues équestres ou autres, des mâts, des balustrades pourraient concourir à l'ornementation de cette place. Les motifs décoratifs seraient disposés de telle façon qu'en temps ordinaire la circulation des piétons, des tramways et des voitures de toutes sortes se fasse aisément et qu'à l'occasion de fêtes, des cortèges puissent se dérouler facilement sur la place et accéder commodément aux voies adjacentes.

La place, non compris la largeur des voies latérales, aura 100 mètres sur 200 mètres.

On fera pour les esquisses le plan à l'échelle de $0^{m}0025$ et deux coupes à l'échelle de $0^{m}005$.

Prix: M. CASTEL, élève de M. Bernier .... Pl. 158 à 162.
Première Mention: M. DURAND Maurice, élève de M. Deglane. Pl. 163 à 167.

1ʳᵉ CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 1ᵉʳ FÉVRIER 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Palais de Justice

Cet édifice devant être construit dans un chef-lieu de département est destiné à recevoir les services suivants :

1° Tribunal de première instance ;
2° Tribunal de commerce ;
3° Parquet ;
4° Cour d'assises ;
5° Justice de paix ;
6° Assistance judiciaire ;
7° Conseil des prud'hommes.

Ces divers services comportent :

Pour le Tribunal de première instance : deux salles d'audiences avec chacune une chambre de Conseil, un cabinet du président, un cabinet de vice-président, une salle d'attente, un vestiaire et, spécialement près de celle de ces deux salles où se tiennent les audiences correctionnelles, une salle des témoins, un local pour les pièces à conviction et un local pour les accusés, facilement desservi par une cour dans laquelle pénètre la voiture cellulaire ; un greffe civil et correctionnel comprenant : bureau du greffe, cabinet du greffier, locaux pour archives et le casier judiciaire, salle d'archives, etc. Quelques-uns de ces divers locaux pourront être placés dans les étages ou entresols ; mais ils devront être en communication facile avec le cabinet du président.

Pour le Tribunal de commerce : salle d'audiences, chambre du Conseil, cabinet du président, salle des témoins, greffe, cabinet du greffier, salle de réunion des créanciers, archives.

Pour le Parquet : cabinet du procureur, deux cabinets de substituts, cabinet pour les secrétaires, salles d'attente, salles pour les prévenus, trois chambres d'instruction, une salle des témoins, un local pour les pièces à conviction.

Pour la Cour d'assises : une salle d'audiences, un cabinet pour le président, une salle de réunion pour les jurés avec water-closets, urinoir et lavabo, deux salles de témoins en communication facile avec la salle d'audiences, un local pour les accusés aussi à proximité de la salle d'audiences et près de la cour accessible à la voiture cellulaire.

Pour la Justice de paix : salle d'audiences, deux cabinets de juges, salle des témoins, quatre bureaux de greffe, archives.

Pour l'Assistance judiciaire : une salle de réunion du bureau et de comparition des parties, une salle d'attente.

Pour le Conseil des prud'hommes : une salle d'audiences, une chambre du Conseil, un bureau pour les conciliations, une salle des témoins, un vestiaire.

Ces sept services peuvent être répartis en deux étages principaux, quelques locaux peuvent être aménagés dans un soubassement, dans des entresols ou dans les combles.

Ils seront complétés par des locaux pour les avocats, les avoués et les huissiers. Un petit appartement, pouvant être occupé momentanément, sera aménagé pour le président des assises.

Un ou deux logements de concierges et un corps de garde seront convenablement disposés pour la surveillance.

Des escaliers publics et d'autres particuliers, des water-closets seront prévus sur divers points.

Le terrain occupé n'excédera pas 100 mètres sur 130 ; l'entrée principale sera sur l'un des petits côtés.

On fera :

Pour les esquisses : le plan du rez-de-chaussée, l'élévation principale et la coupe perpendiculaire à cette élévation à 0 m. 002 pour mètre ;

Pour le rendu : le plan du rez-de-chaussée et celui du premier étage, la même coupe à 0 m. 004 pour mètre et la même élévation à 0 m. 008 pour mètre.

Paris, le 1er février 1911. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille :	M. BOLOMEY, élève de M. LALOUX........	Pl. 168 à 171.
— — —	M. CORDONNIER, élève de M. BERNIER...	Pl. 172 à 175.
— — —	M. GADZIKIEVIEZ, élève de M. BERNIER..	Pl. 176 à 179.
— — —	M. OUDIN, élève de M. PAULIN............	Pl. 180 à 183.

Des *Premières Secondes Médailles* ont été également accordées aux projets de MM. HOCH et GRAPIN, élèves de M. BERNIER ; RANSFORD, élève de M. LALOUX ; DUFRESNE, élève de M. REDON.

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 1er MARS 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Cirque Nautique

A proximité d'une grande ville les deux bords d'une rivière sont reliés par des ponts distants de 400 mètres. Entre ces deux ponts, on projette d'établir, au moyen d'un élargissement approprié de la rivière, un vaste bassin destiné à des exercices et concours de natation, à des joutes, à des défilés d'embarcations historiques reconstituées, à donner le départ et à constater l'arrivée d'embarcations prenant part à des courses comportant un long parcours sur la rivière, à des exercices de sauvetage, etc.

Sur l'une des rives, on profitera d'une pente modérée de la berge pour établir plusieurs larges gradins légèrement inclinés et destinés au public debout.

Sur la rive opposée, on utilisera une pente plus accentuée du terrain pour disposer un vaste ensemble de gradins et de tribunes pouvant rappeler les constructions des cirques de l'Antiquité.

Le milieu de ces constructions sera occupé par une tribune officielle, les autres parties couvertes et découvertes pourront être divisées en classes correspondant à des taxes d'entrée différentes.

Le long des deux rives du bassin, des circulations seront réservées aux nageurs, aux canotiers, aux mariniers et au personnel de service.

Deux tribunes distinctes seront aménagées pour des orchestres.

En arrière des gradins et en arrière des constructions seront disposés de larges espaces facilement accessibles et destinés au stationnement des véhicules de toutes sortes.

Des bâtiments accessoires pour buffets, buvettes, surveillance, etc., compléteront ce vaste ensemble.

On fera :

Soit une perspective à vol d'oiseau représentant l'ensemble de la composition ;

Soit un plan, une élévation parallèle à l'axe de la rivière et une coupe perpendiculaire à cette élévation à l'échelle de 0 m. 0015 pour mètre.

Paris, le 1er mars 1911. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille :	M. CHAURÈS, élève de M. PASCAL...	Pl. 184.
— — —	M. LAPRADE, élève de M. REDON....	Pl. 185.
— — —	M. DUMAIL, élève de M. BERNIER.	
— — —	M. DUBECQ, élève de M. LALOUX.	

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 3 MARS 1911

A RENDRE LE SAMEDI 29 AVRIL 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Bâtiment pour les Archives du Ministère de la Guerre

Les dépôts d'archives contenant des documents très importants, il convient qu'ils soient à l'abri de l'incendie et des soustractions.

Ils doivent, autant que possible, être isolés et dépourvus d'ouvertures sur les faces visibles du dehors.

Le bâtiment projeté sera rectangulaire ; l'un de ses longs côtés sera en bordure d'une rue ou à peu de distance de celle-ci ; l'autre donnera sur une grande cour sur laquelle il sera éclairé par des fenêtres grillées ; les deux petits côtés sur les prolongements latéraux de cette grande cour.

L'entrée sera sur le long côté opposé à la rue ; elle donnera accès dans un petit vestibule sur lequel s'ouvriront une salle de classement, une salle de consultation des pièces et l'escalier desservant les divers étages d'archives. Ces salles de peu d'étendue et correspondant, comme hauteur, à deux étages d'archives, seront sans communication entre elles et avec les dépôts d'archives ; le départ de l'escalier conduisant aux divers étages sera grillé.

La meilleure disposition pour les archives consiste en étages n'excédant pas 2 m. 20 sous plafond avec séries de casiers perpendiculaires aux fenêtres. Les planchers peuvent être en fer et verre ou en ciment, fer et verre. Des petits escaliers secondaires font communiquer les divers étages.

La façade peut être percée d'autant de rangées de fenêtres qu'il y a d'étages ou de hautes fenêtres éclairant deux ou trois étages dont les planchers sont alors en retrait au droit des croisées.

Une rue intérieure perpendiculaire au mur dans lequel sont ouvertes les fenêtres commande un entre-axe d'environ 2 mètres ; une rue parallèle au même mur dessert l'ensemble de chaque étage.

Le bâtiment aura, au plus, 40 mètres de longueur sur 10 de largeur ; il y aura dix étages d'archives ; il sera chauffé par la vapeur produite au dehors.

On fera :

Pour l'esquisse : le plan du rez-de-chaussée à 0 m. 002 pour mètre, la coupe et moitié de chacune des deux longues élévations à 0 m. 004 pour mètre;

Pour le rendu : le même plan à 0 m. 005 pour mètre, la même coupe, la façade entière sur cour et moitié de la façade sur rue à 0 m. 01 pour mètre.

Paris, le 3 mars 1911. V. BLAVETTE.

Première Mention : M. BLACKADER, élève de M. Laloux.......... Pl. 186-187.
— — M. HOLABIRD, élève de M. Redon.............. Pl 188-189.
— — M. LEJOLY, élève de MM. Duquesne & Recoura.. Pl. 190-191.
— — M. RAFFET, élève de M. Marcel Lambert........ Pl. 192-193.

Des *Premières Mentions* ont été également accordées aux projets de MM. DUMAIL Gabriel, élève de M. Bernier; FAVIER, élève de l'Ecole Régionale de Lille; HAEMMERLI, élève de M. Pascal; LACOSTE, élève de M. Deglane; VERDIER, élève de M. Laloux; ZORN, élève de M. Héraud.

2e classe — esquisse

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 7 AVRIL 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Atelier de Peintre

Cet atelier, situé dans un parc pittoresque à quelque distance de l'habitation de l'artiste, sera desservi par une entrée secondaire spéciale.

Il comprendra :

Un vestibule;
Un salon;
Un grand atelier avec dépôt et cabinet de toilette;
Un petit atelier avec cabinet de toilette;
Deux pièces pour les modèles;
Un atelier pour quelques élèves avec pièce pour les modèles;
Water-closets, etc.

Les trois ateliers seront éclairés partie par le haut et partie par de larges baies ouvertes vers le nord ou vers le nord-est.

Des espaces libres seront ménagés autour du bâtiment pour y faire des études et travaux en plein air.

Un hangar pour les accessoires encombrants et un logement de gardien-concierge compléteront cette installation.

La plus grande dimension du terrain occupé par le bâtiment des ateliers n'excédera pas 25 mètres.

On fera le plan et une coupe de ce bâtiment à 0 m. 005 pour mètre et son élévation principale au double.

Paris, le 7 avril 1911. V. BLAVETTE.

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 3 MAI 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

L'Entrée d'un Jardin en Terrasse

Un jardin public domine une place d'une hauteur de 8 mètres. L'entrée projetée, spécialement réservée aux piétons sera établie dans l'axe d'une avenue débouchant sur cette place. Les emmarchements destinés à franchir la différence entre les deux niveaux pourront être établis pour un quart, au maximum, de leur développement en avant d'une ligne droite réunissant les deux parties de la terrasse qu'ils séparent ou complètement dans une échancrure de forme indéterminée prise sur le terrain du jardin.

Ces emmarchements pourront être accompagnés de constructions décoratives formant abris pour les promeneurs ou les gardiens, de fontaines, bassins, vasques, statues, etc.

L'ensemble de la composition n'excédera pas 40 mètres en largeur; la profondeur est indéterminée. Une clôture effective permettra la fermeture du jardin.

On fera le plan et la coupe à 0 m. 005 pour mètre et l'élévation au double.

Paris, le 3 mai 1911. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille : M. HENNEQUET, élève de M. Paulin.. Pl. 194.
— — — M. GIRARDIN, élève de M. Paulin..... Pl. 195.
— — — M. ARAGON, élève de M. Redon.
— — — M. ROSLIN, élève de M. Bernier.
— — — M. MADELINE, élève de M. Deglane.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU LUNDI 1er MAI 1911

A RENDRE LE JEUDI 11 MAI 1911

Le Professeur propose pour sujet du concours :

Un Puits dans le Cloître de Moissac

On admettra que le puits qui fait l'objet du concours occupait le centre du cloître de Moissac, cloître de XIIe siècle, dont les arcs et la charpente apparente ont été, après incendie, refaits au XIVe siècle et c'est l'époque qu'on choisira pour la restitution du puits en question.

Des puits de ce genre existent dans un grand nombre de cloîtres italiens, notamment à Rome dans celui de Saint-Paul-hors-les-Murs ou à la Chartreuse d'Ema, près de Florence.

Les puits des cloîtres italiens sont généralement construits en pierre : sur la margelle, élevée de deux ou trois marches au-dessus du sol, s'appuient, aux extrémités d'un diamètre, des colonnes ou des piliers soutenant soit un linteau de pierre, soit une pièce de charpente à laquelle est attachée la poulie. Un petit auvent forme souvent le couronnement des supports.

En France, les supports et armatures des puits ont presque toujours été exécutés en fer forgé ; il en existe d'intéressants exemples dans la cour du Château de Nantes ou dans celle de l'Hôtel-Dieu de Beaune ; ils ne sont pas antérieurs au xve siècle.

En général, les supports des poulies sont réunis en tête par une ou plusieurs cerces donnant appui à des consoles qui se réunissent en forme de flèche ou de dôme ajouré, à ces consoles sont suspendues les poulies lorsque, comme au Château de Nantes, le puits est à plusieurs places et que la margelle est divisée pour recevoir les seaux sur des tablettes et écouler l'eau par des gargouilles.

En Espagne, où le travail du fer forgé a été poussé aussi loin qu'en France, des puits à armatures de fer occupent souvent le milieu du patio.

Il en existe un de ce genre à Salamanque dans la maison de las Conchas (les coquilles).

Les concurrents choisiront pour la restitution du puits, qui aurait été établi au xive siècle ou au commencement du xve, tel mode de construction et tels matériaux qu'il leur plaira d'employer.

On ne leur donne d'autres dimensions que le diamètre intérieur du puits (1 m. 50) et la hauteur de la margelle (0 m. 85) relevée de deux ou trois marches au-dessus du sol de la cour. La hauteur est indéterminée.

Echelle de l'esquisse : plan à 0 m. 02 et élévation à 0 m. 04 pour mètre.

Echelle du rendu : plan à 0 m. 05, élévation générale à 0 m. 10 et croquis perspectifs.

Le Professeur, LUCIEN MAGNE.

Médaille : M. BILLET, élève de M. DEGLANE .... Pl. 196.
— M. BONHOMME, élève de M. HÉRAUD ...... Pl. 197.



A. VINCENT, 4, Rue des Beaux-Arts, PARIS

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

Concours d'Architecture

DE

l'Année Scolaire 1910-1911

CINQUIÈME ANNÉE

6e SÉRIE

PROGRAMMES

Planches 198 à 244





PARIS

AUGUSTE VINCENT

4, Rue des Beaux-Arts, 4

Téléphone 814-81


LIBRARY
SEP 1 0 1991

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

LES

CONCOURS D'ARCHITECTURE

DE

l'Année Scolaire 1910-1911

CINQUIÈME ANNÉE

6e SÉRIE

PROGRAMMES

SECTIONS DE PEINTURE, DE SCULPTURE ET D'ARCHITECTURE

CONCOURS DE COMPOSITION DÉCORATIVE

EXÉCUTÉ EN COLLABORATION

D'APRÈS UN PROGRAMME DONNÉ PAR LE PROFESSEUR

PROGRAMME DU LUNDI 24 AVRIL 1911

A RENDRE LE MERCREDI 24 MAI SUIVANT

Un Rétable

Le rétable a été à l'origine une sorte de tableau mobile que l'on plaçait dans les églises au-dessus de l'autel. Il était généralement développé en *triptyque*, c'est-à-dire divisé en trois parties, dont deux volets venant se rabattre sur la partie centrale pour la protéger.

Le rétable, qui fait l'objet du concours, est fixe et sans volets rabattants, mais il conservera cependant les trois divisions originelles, celle du milieu étant d'une largeur double des deux autres.

L'architecture, la sculpture et la peinture peuvent ici se développer à l'aise, comme structure et décoration.

Le sujet principal rappellerait la fondation même de l'église, soit *un Donateur offrant le modèle du monument à la Vierge.*

La largeur du rétable serait de 4 mètres sur une hauteur indéterminée. Il serait bon d'indiquer tout ou partie de la table d'autel qui le supporterait, de façon à pouvoir juger de la concordance des lignes.

Il n'y aura pas d'esquisse.

Le rendu devant être le résultat de la collaboration d'un peintre, d'un sculpteur et d'un architecte, sera exprimé sous forme de *maquette coloriée*, de manière à permettre aux trois arts de se manifester clairement.

Cette maquette serait établie au 1/10e d'exécution, soit à l'échelle de 0 m. 10 par mètre.

NOTA. — On rappelle que les trois collaborateurs (peintre, sculpteur et architecte) doivent être chacun titulaires de la mention des trois arts pour pouvoir prendre part au concours.

Dans ce concours, les récompenses, médailles ou mentions, ne peuvent être cumulées.

Le Professeur, H. MAYEUX.

PRIX et Première Seconde Médaille: M. CASTEL, élève de M. BERNIER, en collaboration avec MM. MONCASSIN et FENOUILLET.......................... Pl. 198.

Deuxième Seconde Médaille: M. MAURICE ANDRÉ, élève de M. HÉRAUD.... Pl. 199.

Troisième Seconde Médaille: M. SIBIEN, élève de M. DEGLANE........... Pl. 200.

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 5 AVRIL 1911

A RENDRE LE SAMEDI 27 MAI

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Monument aux Victimes du Devoir

Ce monument, élevé dans la principale nécropole d'une grande ville, est destiné à honorer la mémoire des officiers, soldats et fonctionnaires qui ont succombé dans l'accomplissement de leur devoir journalier et à servir de sépulture à ceux d'entre eux dont les familles ne réclament pas les corps.

Il se composera d'un espace libre destiné aux inhumations et d'une construction monumentale abritant des inscriptions et des cénotaphes.

Cette construction recouvrant des caveaux et un ossuaire sera exécutée en matériaux très résistants; elle devra présenter un grand caractère de solidité et être étudiée pour affronter le plus longtemps possible les intempéries.

La plus grande liberté est laissée aux concurrents pour sa disposition et son importance.

L'ensemble occupera un terrain de 50 mètres sur 80; l'accès principal sera établi sur l'un des petits côtés. Ce terrain pourra être en pente et dominer de quelques degrés le chemin d'accès principal. Les perrons et emmarchements extérieurs seront en dehors du terrain.

On fera :

Pour l'esquisse, le plan et une coupe parallèle aux grands côtés à 0 m. 0025 et l'élévation sur un petit côté à 0 m. 005 pour mètre;

Pour le rendu, le même plan à 0 m. 005, la même coupe à 0 m. 01 et la même élévation à 0 m. 02 pour mètre. L'appareil sera indiqué dans la coupe.

Paris, le 5 avril 1911. V. BLAVETTE.

Première Seconde Médaille: M. ADAM, élève de M. André .... Pl. 201.
— — — M. CHICANDARD, élève de MM. Duquesne & Recoura.. Pl. 202.
— — — M. DRAPERI, élève de M. Héraud .... Pl. 203.
— — — M. FOUGÈRE, élève de M. Laloux .... Pl. 204.
— — — M. PETIT Pierre, élève de M. Bernier .... Pl. 205.
— — — M. SOLLIER, élève de M. Redon .... Pl. 206.

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 5 MAI 1911

A RENDRE LE SAMEDI 24 JUIN

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Ecole Professionnelle de Jeunes Filles

Cette école, construite dans un quartier populeux, est destinée à donner aux élèves déjà pourvues du certificat d'études primaires un enseignement professionnel étendu appliqué aux métiers habituellement exercés par des femmes. Elle comporte aussi l'enseignement ménager.

Une école professionnelle doit, pour permettre à ses élèves de se tenir au courant des besoins du commerce et pour assurer un débouché rémunérateur aux objets qu'elle fabrique, accepter des commandes du dehors, soit des maisons de vente, soit des particuliers.

L'école projetée comprendra :

Au rez-de-chaussée :

Un vestibule d'entrée;
Une loge de concierge avec chambre à coucher et cuisine;
Une salle d'attente pour les parents des élèves;
Une salle de réunion du Conseil de surveillance;
Un bureau pour l'agent-comptable;
Un préau couvert et un préau découvert;
Un réfectoire avec cantine, office et laverie pour les besoins des élèves;

Les services de l'enseignement ménager comprenant :

Un petit jardin potager;
Une cuisine;
Une salle à manger;
Une buanderie;
Un lavoir couvert avec séchoir.

Au premier étage :

L'appartement de la directrice;
Un salon d'essayage en communication facile avec les ateliers;
Un atelier de modes;
Deux ateliers de couture;
Un atelier de lingerie;
Un grand atelier de broderie;
Un dépôt de matières à ouvrer.

Dans un deuxième étage seront installées quatre ou cinq classes ou salles pour compléter l'enseignement primaire et pour l'enseignement de la comptabilité, des langues vivantes et du dessin.

Des lavabos, vestiaires et water-closets convenablement placés et disposés complèteront cet ensemble.

Une entrée avec escalier particulier, placée sous la surveillance du concierge, desservira l'appartement de la directrice.

Un escalier spécial réservé aux acheteurs desservira le salon d'essayage.

Tous les locaux en général et particulièrement tous ceux destinés aux élèves seront toujours desservis par deux escaliers convenablement disposés pour assurer l'évacuation rapide de ces locaux en cas de panique.

Le terrain est compris entre deux rues et des murs mitoyens; il est sensiblement de niveau.

On fera :

Pour les esquisses : le plan du rez-de-chaussée, l'élévation sur l'une des rues et une coupe à 0 m. 0025 pour mètre;

Pour le rendu : les plans du rez-de-chaussée et du premier étage à 0 m. 005 pour mètre, la même élévation et la même coupe à 0 m. 01 pour mètre.

Paris, le 4 mai 1911. V. BLAVETTE.

Le Jury n'a pas décerné de Première Mention.

2e CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 2 JUIN 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Mairie

Ce petit édifice destiné à abriter les services municipaux d'une commune comprendra :

Au rez-de-chaussée :

Un vestibule;
Un logement de concierge;
Un escalier;
Le bureau de l'état-civil;
Le bureau de la police municipale avec local de sûreté;
Un local pour une pompe;
Des cabinets d'aisances et des urinoirs.
Le bureau de police et le local pour la pompe seront accessibles du dehors et du dedans.

Le premier étage comprendra :

Le cabinet du maire;
La salle du conseil municipal servant également de salle des mariages;
Une petite bibliothèque;
Des water-closets.
Dans l'étage des combles, un logement sera aménagé pour le secrétaire de la mairie.

La plus grande dimension du terrain occupé par la construction n'excèdera pas 20 mètres.

On fera : le plan du rez-de-chaussée avec indication écrite, en marge, de la distribution du premier étage ; la coupe à 0 m. 005 pour mètre et l'élévation au double.

Un petit beffroi ou un campanile caractérisera l'édifice.

Paris, le 2 juin 1911. V. BLAVETTE.

1re CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 31 MAI 1911

A RENDRE LE SAMEDI 13 JUILLET

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Laboratoire pour un Savant

Les travaux d'un savant physicien ont contribué à accroître le rayonnement intellectuel du pays et à assurer sa sécurité en facilitant ses moyens de communication. Une souscription publique est ouverte en vue de faire construire et de mettre à sa disposition un laboratoire approprié à ses recherches, qui lui permettrait d'en élargir le champ et d'augmenter le nombre de ses élèves.

Ce laboratoire, objet du concours, serait construit sur un terrain élevé dépendant du domaine national, à proximité d'une allée carrossable.

Il comprendrait :

Un pavillon de concierge-jardinier;
Une maison d'habitation formant hôtel pour le savant et sa famille. Cette habitation traitée sans autre luxe que le confort serait cependant pourvue de toutes les dépendances nécessaires ;
Un laboratoire particulier avec antichambre, cabinet de travail, petite bibliothèque, dépôt, lavabo, etc.;
Un grand laboratoire pour vingt élèves;
Quatre salles de recherches pour des jeunes savants travaillant séparément;
Deux cabinets de préparateurs avec laboratoires particuliers;
Une petite salle de conférences;
Une bibliothèque de laboratoire;
Une ou deux salles de collections;
Une salle des dynamos et autres machines ;
Une salle des accumulateurs;
Un atelier de mécanique;
Un atelier de menuiserie;
Une petite usine pour la production de la force et de la chaleur;
Une tour avec salle d'observation et plate-forme pouvant supporter des appareils de télégraphie sans fil et de télémécanique.

La maison d'habitation et le laboratoire particulier du savant seraient réunis; ils pourraient n'être rattachés aux autres constructions que par une galerie.

La plus grande dimension du terrain occupé par les constructions, non compris le pavillon du concierge, n'excèderait pas 80 mètres.

Les dimensions des espaces libres et jardins ne sont pas limitées.

On fera :

Pour les esquisses, le plan du rez-de-chaussée des bâtiments avec indication de leurs abords immédiats, l'élévation et la coupe à 0 m. 0025 pour mètre;

Pour le rendu, les mêmes plan et coupe à 0 m. 005 pour mètre et l'élévation au double.

Paris, le 31 mai 1911. V. BLAVETTE.

Première Médaille : M. SÉASSAL, élève de M. Héraud ...... Pl. 207, 208.
— — M. FÉRAUD, élève de M. Laloux .... Pl. 209, 210.
— — M. GIROUD, élève de M. Duquesne ..... Pl. 211, 212.

Des *Premières Secondes Médailles* ont été également décernées aux projets de MM. BERNADAC, élève de M. Pascal; BELENGIER, élève de M. Deglane; BEAUMET, élève de M. Duquesne; CHEVALLET, élève de M. Redon; DEVIRGILE, FOUGÈRE, LEBÈGUE, RAMSFORD, élèves de M. Laloux; GADZIKIEWIEZ, élève de M. Bernier; LANGELEZ, élève de M. Paulin; PATERNOT, élève de M. Héraud.

1re CLASSE — ESQUISSE

CONCOURS D'ÉMULATION DU MERCREDI 28 JUIN 1911

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Une Fontaine décorative

Cette fontaine occupera le centre d'une des places publiques d'une grande ville d'art et d'industrie. Devant être aperçue de loin, sa composition architecturale, pour laquelle toute liberté est laissée aux concurrents, sera largement traitée ; sa décoration sculpturale devra comporter un certain nombre de statues, bustes ou médaillons, représentant quelques-uns des citoyens, artistes ou inventeurs qui ont le plus honoré la cité.

Les eaux s'échappant par divers orifices seront recueillies dans un bassin de forme indéterminée entourant et protégeant tout le monument; la plus grande dimension de ce bassin n'excèdera pas 40 mètres.

La plus grande dimension, en plan, des constructions élevées au-dessus du niveau de l'eau du bassin n'excèdera pas 25 mètres.

On fera le plan et la coupe à 0 m. 005 pour mètre et l'élévation à 0 m. 02 pour mètre.

Paris, le 28 juin 1911. V. BLAVETTE.

Première Mention : M. CASTEL, élève de M. BERNIER................ Pl. 213.
— — M. LE MONNIER ALBERT, élève de M. HÉRAUD.... Pl. 214.
— — M. BOSSIS, élève de M. LALOUX................. Pl. 215.

CONCOURS CHENAVARD

Un Yacht-Club en Méditerranée

Ce Yacht-Club situé près de Cannes, à la Pointe de Croisette, face au Golfe de la Napoule, où ont lieu chaque année d'importantes régates, serait le rendez-vous de tous les yachts de course et de plaisance du littoral.

Il comprendrait :

— *Le Club*, avec salles de réception et de réunion pour les commissaires des courses ; café-restaurant ; mât de pavillon pour les signaux.

— *Le Palais Maritime*, où se trouverait une exposition permanente des différents modèles de yachts de course et de plaisance, ainsi que des coupes et objets d'art gagnés aux régates; une exposition temporaire de canots automobiles et hydroplanes avec slips de mise à sec; une salle de fêtes et de conférence pour les explorateurs retour de croisières.

— *Les Chantiers*, où s'étudieraient et se construiraient les yachts de course, de croisière et les canots automobiles, avec salles des dessinateurs, salle de jauge, force motrice, cales de construction, bassins de radoub et de carénage, ainsi que les services d'embauchage des équipages.

M. MIGEON, élève de M. Marcel LAMBERT...... Pl. 216 à 220.

CONCOURS CHENAVARD

Les Appartements de Réception de l'Hôtel de la Présidence

PRIX : M. TOURNON, élève de MM. SCELLIER DE GISORS & BERNIER....... Pl. 221 à 226.

2e CLASSE — RENDU

CONCOURS D'ÉMULATION DU VENDREDI 30 JUIN 1911

A RENDRE LE SAMEDI 22 JUILLET

Le Professeur de théorie propose pour sujet du concours :

Un Château d'Eau

Les eaux destinées à l'alimentation d'une petite ville sont puisées à quelque distance et refoulées assez haut pour assurer leur distribution sur les divers points de l'agglomération.

Le château d'eau, objet du concours, élevé sur un point culminant est destiné à emmagasiner ces eaux et surtout à régulariser la pression dans les conduites de distribution. C'est, avant tout, un édifice d'utilité ; il ne peut devenir décoratif que par sa silhouette et par l'harmonie de ses lignes.

Il se composera de deux réservoirs cylindriques, à double paroi, construits en métal ou en ciment armé d'une contenance approximative de 500 mètres cubes chacun et d'un petit bâtiment d'habitation, élevé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, pour le préposé au service des eaux et sa famille.

Les réservoirs dont les fonds seront établis à environ 20 mètres du sol environnant seront supportés par des tours en maçonnerie creuses dont les parois seront ajourées on non. Ces tours pourront être réunies par une passerelle en maçonnerie ou en métal. Au centre de chacune d'elles sera établi un escalier à vis ; ces escaliers se prolongeront jusqu'au dessus des réservoirs qu'ils traverseront dans des gaines cylindriques.

Les tuyaux de refoulement et de distribution seront accolés à ces escaliers; les vannes de manœuvre seront établies au niveau du sol. Un poêle sera installé dans chaque tour pour éviter la congélation de l'eau pendant les grands froids.

La plus grande dimension du terrain occupé par les constructions n'excèdera pas 50 mètres.

On fera :

Pour l'esquisse : le plan au niveau du sol, la coupe et l'élévation à 0 m. 0025 pour mètre;
Pour le rendu: les mêmes plan et coupe à 0 m. 005 pour mètre et la même élévation au double.

Paris, le 30 juin 1911. V. BLAVETTE.

Première Mention : M. COULPIER, élève de M. Pascal........ Pl. 227.
— — M. CONRAD J.-M., élève de M. Defrasse.. Pl. 228.

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX DE ROME — ARCHITECTURE

CONCOURS DÉFINITIF

PROGRAMME DU 21 MARS 1911

Un Monument à la Gloire de l'Indépendance d'un grand Pays

Ce Monument serait situé dans une promenade publique d'une ville capitale. Il présenterait un caractère monumental en rapport avec les faits historiques dont il perpétuerait le souvenir. Indépendamment des dispositions architecturales, on ferait entrer dans sa composition des groupes allégoriques ainsi que des bas-reliefs et des inscriptions relatant les principaux épisodes ayant précédé ou suivi la déclaration de l'indépendance. Puis accompagnant le motif principal on disposerait des arrangements décoratifs, des portiques monumentaux avec musée de souvenirs historiques, des statues de grands hommes, écrivains, généraux, législateurs, etc., ayant le plus coopéré à l'affranchissement de leur pays. Des bassins avec effet d'eau contribueraient à la décoration générale et à l'agrément des promeneurs.

Le terrain attribué à l'ensemble de la composition serait situé sur un point culminant de la promenade et n'excèderait pas, dans sa plus grande dimension, 250 mètres. Des avenues et boulevards déboucheraient sur cet emplacement.

On fera pour les esquisses :

Le plan à l'échelle de 0.0025 rendant compte, par arrachement, de la promenade publique.
Une élévation principale, une élévation latérale et une coupe à l'échelle de 0.005 pour mètre.

Grand Prix : M. MIRLAND (René-Félix-Henri), né le 30 mai 1884 à Bailleul (Nord), élève de M. Laloux.................................. Pl. 229 à 234.

Premier Second Grand Prix : M. JAPY (André-Jacques-Louis), né le 12 février 1883 à Paris, élève de M. Pascal.................................. Pl. 235 à 239.

Deuxième Second Grand Prix : M. TOURNON (Paul-Alphonse-Antoine-Alexandre), né le 19 février 1881 à Marseille, élève de MM. Scellier de Gisors & Bernier...... Pl. 240 à 244.

